

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU  
 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
 DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an 2020, le 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes (pour permettre le respect des règles sanitaires en vigueur), sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, DEWIER Valérie, GONON Bernard, HALITIM Véronique, JOUVENCEL Clément, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** BOULEAU Marie-France

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

**1- Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère.**

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01/01/2021, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour le lot suivant :

**\* Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- montant fixe de 5€ par mois par agent

Pour cette catégorie, plusieurs formules sont proposées à la commune.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité avec 15 voix POUR** :

- DECIDE d'adhérer à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire du Centre de gestion de l'Isère.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## **2- Renouveaulement de la convention de déneigement par la commune des sections des routes départementales 65G et 65D**

Le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2015, la commune avait décidé de signer une convention avec la Département de l'Isère pour le déneigement d'une section de la RD65g et d'une section de la RD65d.

En effet, le déneigement des voies départementales en agglomération relève de la compétence simultanée des Communes, Communautés de communes ou d'agglomération et des Départements. Afin d'optimiser les interventions de chacun pour une meilleure efficacité du service public, il apparait opportun que la commune de Vertrieu prenne en charge des interventions de déneigement et/ou de traitement des sections de routes départementales.

Le Maire propose donc de reconduire cette convention qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières pour le déneigement et le traitement par la commune de Vertrieu pendant la période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité avec 15 voix POUR** :

- AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention de déneigement avec le Département de l'Isère pour une durée de 10 ans, ainsi que tout autre document relatif à cette convention.

## **3- Questions diverses**

### **\* tour de table**

- Denis SEGADO :

↳ l'élagage d'un arbre situé sur le domaine public le long de la Rd65d hors agglomération est à prévoir (câbles à proximité). Monsieur DECEVRE va contacter le département pour programmer une intervention.

- Francis SPITZNER :

↳ En raison de la crise sanitaire, les vœux du maire ne seront pas maintenus. La commission communication réfléchit à une solution pour que les vœux puissent être malgré tout adressés aux citoyens.

- Hervé DECEVRE :

↳ Une réflexion est engagée sur un projet d'aménagement d'un four communal à destination des associations. Monsieur le maire demande à la commission travaux de réaliser un chiffrage complet et de définir une stratégie pour le financement de ce projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.**

**Prochaine séance du conseil municipal : lundi 18 janvier 2021 à 18h30**